9 – ALARME INTRUSION MUSÉE OUVERT

L'agent au PC de Blérancourt sur une alarme intrusion ou P.R.O.

↓

Demande à l'agent d'intervention ou à l'agent en poste dans le secteur de procéder à la levée de doute

↓

Si l'agent en intervention constate une intrusion effective ou la disparition de l'œuvre concernée par la PRO, il lance la procédure « vol ou dégradation »

↓

Dans le cas inverse, il acquitte l'alarme et consigne l'évènement.

L'agent en intervention

↓

Se rend immédiatement sur les lieux et procède à la levée de doute

↓

Informe par radio l'agent au PC de ses conclusions

↓

Attend les instructions du PC avant de quitter les lieux.